



SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE

LE JEUDI 16 NOVEMBRE

POUR EXIGER LE RETRAIT

DES ORDONNANCES MACRON

Avec une politique au service du patronat et de la finance, E. Macron a mis en route le rouleau compresseur de la destruction sociale en s'attaquant à notre Code du travail, aux statuts et missions de la Fonction publique, en détruisant l'ensemble des protections des salarié-e-s, que ce soit la Sécurité sociale, les retraites, le droit à la formation ou l'indemnisation du chômage. L'article 50 du PLFSS 2018 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) prévoit, entre autres, la fin des Conventions Collectives Nationales de Travail en supprimant le principe d'opposabilité actuel.

Depuis l'élection du Président Macron, nous assistons à la mise en place d'une série de réformes ultralibérales qui cassent tous nos conquits sociaux. Ce sont pourtant eux qui ont permis de faire progresser notre société et d'élever les conditions de vie et de travail de toutes et tous les salarié-e-s !

La nouvelle réforme du droit du travail représente une transformation profonde des relations entre la/le salarié-e et l'employeur. Les nouvelles mesures généralisent la précarité, facilitent les licenciements, détournent les règles de négociation, de représentation et de défense collectives des salarié-e-s.

Alors que les décrets ne sont pas encore publiés, le gouvernement lance déjà une autre série de réformes sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, avant de s'attaquer aux retraites...

☞ Ces attaques contre le Code du travail et le statut du/de la salarié-e reposent sur 3 piliers :

➔ Simplification des modalités de licenciement individuel et collectif :

Avec une simplification administrative de la procédure de licenciement individuel ou collectif, l'employeur n'aura plus obligation de préciser le motif du licenciement dans le courrier de licenciement : aujourd'hui le non-respect de cette règle entraîne l'annulation du licenciement !

➔ Fusion des instances représentatives du personnel et réduction du champ d'intervention des instances DP, CE et CHSCT en un Comité Social et Economique :

En éloignant les élu-e-s de proximité, cette fusion réduit le périmètre de contrôle et d'intervention des salarié.e.s dans la gestion quotidienne de leurs entreprises.

➔ Renvoi des négociations de branche au niveau de l'entreprise :

Alors que la loi encadre jusqu'à présent la durée d'une période d'essai ou la durée d'un CDD, les ordonnances renvoient ces dispositions à la négociation de branche.

☞ Que l'on soit salarié-e du public ou du privé, étudiant-e, jeune, retraité-e ou privé-e d'emploi, nous sommes tou-te-s concerné-e-s et nous avons toutes les raisons de nous mobiliser le 16 novembre prochain.

➔ La CGT revendique pour toutes et tous :

➤ Une augmentation générale des salaires sur la base du SMIC à 1 800 euros,

➤ Une protection sociale de haut niveau reposant sur des cotisations et non sur la CSG,

➤ Une réduction du temps de travail à 32h afin de créer massivement de l'emploi,

➤ Le maintien et l'amélioration de nos Conventions Collectives Nationales de Travail.



Le jeudi 16 novembre, TOUTES ET TOUS DANS LA RUE pour la journée nationale interprofessionnelle et intersyndicale !
Grèves et manifestations partout en France !